BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 951

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

911 302 339 RCS Orléans.
ALGRAFA ENERGY.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 4800.00 EUR.
Adresse : 58, rue du Poirier Rond, 45000 Orléans.
Précédent propriétaire : 911 302 339 RCS Orléans. **ALGRAFA ENERGY.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE S.A.R.L. Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 58 rue du Poirier Rond 45000 Orleans Capital : 50000.00 EUR Numéro unique d'identification : 440435493 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : ALGRAFA energy Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 58 rue du Poirier Rond 45000 Orléans Capital : 4800.00 EUR Numéro unique d'identification : 911302339 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 963978.97 EUR - passif de 236345.80 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à 727.633,17 Euros. La société ALGRAFA ENERGY serait dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 01.01.2026. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALGRAFA ENERGY depuis la date du 01.01.2026 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seraient prises en charge par la société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE. La parité de fusion serait de 480 parts sociales de la société ALGRAFA ENERGY pour 639 parts sociales de la société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE. En vue de rémunérer l'apport effectué par la société ALGRAFA ENERGY, la société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE procéderait à une augmentation de son capital social d'un montant de 63.900 € pour le porter de 50.000 € à 113.900 € par l'émission de 639 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune. Il est prévu que ces 639 parts sociales nouvelles soient attribuées aux associés de la société ALGRAFA ENERGY par application de la parité d'échange. L'opération dégagerait une prime de fusion d'un montant de 663.733,17 €. La société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE imputerait sur ce boni de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, prélèverait sur ce boni une somme qui serait portée à la réserve légale et prélèverait sur ce boni tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés participant à la fusion. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est

antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Date du projet commun de fusion : 26.06.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ALFROY DEPANNAGE CHAUFFAGE S. A. R. L. : 26.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de GTC ORLEANS). Pour la société ALGRAFA energy : 26.06.2026 (au greffe du tribunal de commerce de GTC ORLEANS)..

